



RÈGLEMENTATION DU TRAVAIL

POUR LES CHEMINOTS DU COMMERCIAL VOYAGEURS EN GARES, C'EST NON !

MENSONGE :

La direction scélérate choisit ses mots dans une campagne d'information massive et tente de faire croire que le RH0077 est maintenu. C'est FAUX et ce n'est là qu'une partie du DANGER comme nous allons le décrypter.

MAGOUILLE :

C'est un gouvernement aux abois qui s'achètent, une fois encore, les organisations syndicales dites « réformistes ». Organisations prêtes à sacrifier l'avenir de la SNCF ou plutôt à accompagner sa casse tout en négociant des miettes !

Pour rappel, suite à la Réforme du Ferroviaire, le RH0077 tombe au 1er juillet, d'où les négociations en cours.

Le décret socle, sous la plume de l'exécutif, fixera le seuil minimum applicable à tous les acteurs du secteur ferroviaire en cas d'absence de CCN. Il ramène aux conditions de travail du 19^e siècle.

L'enjeu d'une CCN

Nous exigeons une **Convention Collective Nationale (CCN) de haut niveau** qui doit s'appliquer à l'ensemble de la branche du ferroviaire, c'est la **meilleure des garanties pour l'avenir**. Elle tirera les cheminots des Exploitants Ferroviaires privés vers le haut et évitera le Dumping Social. Plus que jamais la direction SNCF doit dépasser les discours de façade et tenir les engagements qui étaient les siens au moment où elle vantait la Réforme. Actuellement l'UTP (dans laquelle, la SNCF pèse 95%) maintient la CCN à un niveau très bas qui, à court terme, met en danger tout accord d'Entreprise, car même si ce dernier était de haut niveau il serait rapidement dénoncé par la direction au prétexte de la concurrence (2020).

Dans l'entreprise

Nous devons gagner un accord d'Entreprise digne de ce nom, qui améliore le RH0077. Ce qui n'est absolument pas le cas actuellement contrairement aux mensonges et petites magouilles subtilement distillés par la direction, le gouvernement et les OS d'accompagnement.

RH0077 maintenu = mensonge

Sans revenir sur tous les reculs de l'accord d'Entreprise, il ne reprend que partiellement le RH0077 et comporte de nombreuses dégradations par rapport à ce dernier (voir le tableau CGT sur le sujet disponible auprès des syndicats), puisqu'il intègre des dispositions de l'accord de branche défavorables aux salariés, que la direction reconnaît mais ne dit pas !



ATTENTION car **INTRODUCTION** dans la réglementation de l'inversion de la hiérarchie des normes / loi Travail.

L'article 49 – Modification du régime de travail : Introduit la possibilité de **dérogations possibles sous couvert de « considérations techniques, économiques et sociales les justifiant »** ! Les raisons économiques seraient systématiquement invoquées par la direction avec le soutien des OS d'accompagnement. Si nous les laissons faire, c'est le chantage à l'emploi garanti à la SNCF comme chez SMART et RENAULT.

**LES CHEMINOTS DE L'EXPLOITATION
ONT RAISON DE S'INQUIÉTER POUR LEUR AVENIR.
IL EST TEMPS D'ÉLEVER LE RAPPORT DE FORCES !**



TOUS EN GRÈVE !!

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :.....
Syndicat :.....Tél :.....
Nom du contact :.....
Nom du syndiqué :.....